

**PROCES-VERBAL de séance du conseil municipal
du 20 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à 18 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la mairie de Loreux, sous la présidence de Monsieur Joël HERISSET, Maire.

Présents : M. BAUDOUIN Frédéric, M. BRETON Joël, Maire adjoint, M. GILLET Jean-Luc, M. HÉRISSET Joël, Maire, Mme MAYER Florence M. RABIER Alexis, Mme RENÉ Annick, Maire adjoint, Mme ROSSETTO Nadia, M. TASD'HOMME Joël.

Secrétaire de séance : M. RABIER Alexis

Nombre de conseillers : 9

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

***Le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024
approuvé à l'unanimité***

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public
d'assainissement collectif – année 2023**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif - **Année 2023**
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Choix de l'entreprise concernant les travaux d'aménagement paysager
Route de Romorantin**

M. le Maire rappelle le plan de financement des travaux d'aménagement paysager – route de Romorantin comme suit :

Dépenses d'investissement/Postes de dépense	Montant HT	Recettes/subventions (notifiées, perçues, ou à percevoir)	Montant
TRAVAUX	38 610,€	DETR	8 494€
Aléas (10%)	3 861€	DDAD	12 741 €
		CCRM	8 508 €
		Autofinancement/reste à charge	12 728 €
Coût des travaux – TOTAL HT	42 471 €	TOTAL	42 571 €

Après avoir consulté plusieurs entreprises, seule l'entreprise MILLET & FILS a fait une proposition d'un montant de 38 610,45 € HT.

M. le Maire fait remarquer que le reste à charge, après déduction des subventions et du fonds de concours de la Communauté de commune du Romorantinais et du Monestois s'élève à 12 728 €.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Millet & fils d'un montant de 36 610,45 € HT soit 46 332,54 € TTC.
- **ADOPTE** le plan de financement présenté ci-dessus.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux

M. le Maire explique que la communauté de commune du Romorantinais et du Monestois a intégré dans ses compétences, les attributions des logements sociaux à l'échelle intercommunale, ce qui implique que l'ensemble des partenaires s'engage par signature à mettre en œuvre les orientations de la convention intercommunale d'attribution.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention intercommunale d'attribution dont l'orientation première est de favoriser l'accès au logement des populations les plus fragilisées.

Vote : **pour : 9** **contre : 0** **abstention : 3**

Questions diverses

- **Illuminations de Noël** : Les conseillers municipaux ont fait plusieurs choix d'illuminations. Le coût de ces achats ayant fortement augmenté, se feront sur deux années.
- **Distributeur de pains** : M. le Maire fait part de son entrevue avec M. Frédéric TROUGNON, qui propose la vente de pains avec l'installation d'un distributeur. Cette proposition a été refusée du fait que le boulanger de Marcilly-en-Gault propose cette vente tous les dimanches à proximité de la Maison des associations.
- **Jeux d'extérieur** : Installations prochaines du tourniquet à côté de la salle des fêtes et d'une tyrolienne à l'étang communal.
- **Pompe à chaleur à la salle des fêtes** : Mise en service lundi 24 juin 2024
- **Travaux à venir** :
 - Busage du chemin de la Luguetterie pour un montant de 1 611,60 TTC
 - Busage route de Selles en aval de l'étang communal pour un montant de 1 212 € TTC.
 - Busage route de Millançay, aux abords du dos d'âne pour faciliter l'entretien d'un montant de 4 234,00 € TTC.

Fin de séance : 19 h 15

Le Maire,

Joël HÉRISSET



Le secrétaire de séance

Alexis RABIER